



NEGOCIATIONS SALARIALES 2017 POURQUOI L'UNSA APPOSERA SA SIGNATURE

1/ Le salaire

La proposition de la direction :

En 2017 l'augmentation individuelle sera au minimum de 2 % du gain de base brut avec un talon de 40 €

Ce qu'on a réussi à obtenir :

En 2017 l'augmentation individuelle sera au minimum de 2 % du gain de base brut avec un talon de **45 €** + Engagement de la direction de répartir les augmentations individuelles sur un **minimum de 66% des salariés.**



Le déclenchement de l'augmentation individuelle aura un **effet rétroactif au 1^{er} mai** et non au 1^{er} juin comme souhaité par la direction.

- A défaut d'augmentation générale, nous avons accepté de baisser le pourcentage minimum de 3 à 2% (et uniquement pour 2017 ce qui ne remet pas en cause l'accord d'entreprise) pour toucher un maximum de personnes et en augmentant le talon minimum pour ne pas avoir des augmentations ridicules pour les petits salaires. Aucun salarié n'aura une augmentation inférieure à 45 € (soit au minimum 400 € net sur un an).

Un budget de **2000 €** (voire plus si nécessaire) sera consacré à l'équité salariale hommes/femmes.

Nous avons aussi obtenu **qu'en 2018**, les négociations salariales débutent dès le début d'année afin que les **déclenchements des augmentations individuelles se fassent en avril.**

2/ Les indemnités de déplacement

Barème kilométrique sédentaires (soit barème de gestion) : + 1 % (sauf pour la tranche 8 CV et + et plus de 5000 kms) et + 0,44 % pour la tranche 4 CV de 5001 à 15000 kms.



Hôtel Paris et région parisienne : 102 € au lieu de 100,90€

Hôtel hors Paris et région parisienne : 73,10 € au lieu de 72,35€

Ce que l'on a réussi à obtenir :

Les repas qu'ils soient Paris et province sont désormais **unifiés** à 21,50 € au lieu de 18,70€ en province et 21,10€ en région parisienne.

→ On va enfin pouvoir prendre plat, dessert et boisson tant à Paris qu'en province !



Petits déplacements :

- Repas **8,85 €** au lieu de 8,80€

- Amplitude + **2,5 %**

- Indemnités kilométriques : + 2,5 % soit **0,250 € par km** au lieu de 0,245€



Grands déplacements :

Ils seront désormais indexés chaque année au barème ACCOS Province soit 85,70 € si « ce sont de vrais grands déplacements » soit :

- Au-delà de 150 kms il y a présomption de grands déplacements avec pension sur place

- Si les kilomètres parcourus sont inférieurs à 150 kms, demande de justificatif de la prise de pension

- Si les 85,70 € ne sont pas suffisants, on prendra en compte la réalité du prix de la pension

→ **Au moins nous sommes sûrs que ce minimum évoluera chaque année. On ne sera plus figé comme ça a été durant longtemps. Et c'est une bonne avancée pour certains notamment le Nucléaire !**



Prime de transport de sédentaire :

Ce que l'on a réussi à obtenir :

Afin d'uniformiser au plus près déplacement monteur et déplacement sédentaire, nous avons obtenu que la prime de transport soit revalorisée de 2,5 %.

3/ Les autres accessoires de salaire :

. ticket restaurant : **augmentation à 7.90€** (4,74€ employeur et 3,16€ salarié) au lieu de 7,75€

. participation employeur au restaurant d'entreprise : **3,73 €** (1,95 € pour le repas et 1,78 € pour l'admission)



. revalorisation des postes à prime : **+1,5 % grâce à la signature de l'accord**

4/ Mise en adéquation avec les accords Eiffage

. médaille du travail : **22€** par année de présence au lieu de 20€

→ D'ici 10 ans nous devrions être au niveau d'Eiffage sur ce point...



5/ Autres avancées obtenues par l'UNSA :

. Au titre de l'égalité professionnelle hommes/femmes, nous souhaitons que la rémunération soit maintenue dans le cadre du congé de paternité, comme elle l'est dans le cadre du congé de maternité.

→ **OK grâce à la signature de l'accord**

Rentrée scolaire 2017 : 2h d'absence autorisée payées pour les parents de jeunes enfants.

→ **OK grâce à la signature de l'accord**

Négociation ayant pour thème la qualité de vie au travail intégrant le droit à la déconnexion et le congé proche aidant



Formation en langues étrangères

Pour faciliter l'apprentissage des langues étrangères, l'UNSA a obtenu que la direction **procède à des échanges temporaires de personnel** avec des filiales du Groupe voire avec des entreprises situées à l'étranger.

D'aucuns diront que ces avancées ne sont pas à la hauteur des résultats de l'entreprise et nous en convenons. Mais l'UNSA Clemessy saura prendre ses responsabilités et ne privera pas un minimum de 66 % de salariés d'une augmentation individuelle par un refus d'accord.

Enfin, et ce n'est pas sans effort, nous avons obtenu certaines avancées sociales non négligeables !

L'UNSA CLEMESSY

unsa.clemessy.fr

unsa.clemessy@gmail.com

13 avril 2017

